

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 février 2021

Délibération n° 2021 – 24/02/2021 – 13

Demande de subvention Recherche

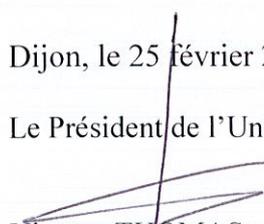
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 2 février 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 5 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande de subvention déposée par la Mission Culture Scientifique (MCS).**

Dijon, le 25 février 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Demande de subvention Recherche – Février 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demande de subvention Recherche - Février 2021

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Cout total	FEDER	Région	Dijon Métropole	Etat / BPI	Autres collectivités / organismes privés	Autofinancement	TVA	Type de demande
Lionel MAILLOT	MCS	EXPERIMENTARIUM	24 000,00 €		17 000,00 €				7 000,00 €	TTC	CSTI Région